

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Publication du résultat pour BNP Paribas Personal Finance (entité de plus de 1 000 collaborateurs)

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Index d'égalité professionnelle Femmes-Hommes

BNP Paribas Personal Finance : 88 / 100

Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par BNP Paribas Personal Finance en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas Personal Finance, ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, précisant les modalités de calcul des indicateurs qui le composent, et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
- Le périmètre analysé est de 5 282 collaborateurs
- BNP Paribas Personal Finance a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective, après consultation du CCE du 28 février 2019 (décision valable pour 3 ans)
- L'ensemble des cinq indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux